

CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR À PROPOS DE LA MALADIE DE LA VACHE FOLLE ET DE LA FIÈVRE APHTEUSE

Deux maladies affectant les animaux en Europe font présentement la manchette des médias du monde entier, soit la maladie de la vache folle, ou l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS), et la fièvre aphteuse. Nous vous donnons, ci-dessous, les renseignements que vous devriez connaître.

1. Les deux maladies NE sont PAS apparentées.
2. Les deux maladies n'existent pas au Canada.
3. L'industrie du bétail et le gouvernement canadien ont pris des mesures sévères visant à éviter que ces maladies se propagent au Canada.

La maladie de la vache folle

- La maladie affecte les bovins et non les porcs. Chez les bovins, le virus se loge dans les tissus du système nerveux, comme le cerveau et la moelle épinière, ainsi que dans la rétine (les yeux).
- La nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (vMCJ) est de la même famille que l'EBS. Cette maladie, propre à l'humain, se développe à la suite de la consommation de produits ayant été contaminés par des tissus du système nerveux central de bestiaux infectés par l'EBS. Rien ne laisse présumer que la vMCJ existe au Canada.
- L'EBS n'existe pas au Canada et des mesures sont en place afin que cette situation demeure inchangée. On a constaté un seul cas d'EBS au Canada. Au mois de décembre 1993, une vache, en Alberta, a été diagnostiquée positive et elle a été par la suite détruite. Elle avait été importée du Royaume-Uni. Ces renseignements ont été largement diffusés par les médias.
- Le Canada a suspendu ses importations de ruminants, de bovins et de produits du bœuf en provenance des pays où les animaux ne sont pas certifiés comme étant libres d'EBS.
- Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'EBS, veuillez consulter le site Web de Santé Canada au : www.hc.sc.gc.ca et celui de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au : http://inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/dise_mala/bsefage.shtml

La fièvre aphteuse

- La fièvre aphteuse affecte les artiodactyles, comme les porcs, le bétail, les moutons et les agneaux. La maladie cause des malaises généraux ainsi que des cloques qui se localisent sur la bouche ou sur les pieds. Toutefois, la maladie tue rarement l'animal. Le Canada n'a pas connu de cas de fièvre aphteuse depuis 50 ans.
- La fièvre aphteuse n'affecte pas normalement les humains. Les retombées les plus sérieuses sont de nature économique en raison du fait que les pays où sévit la maladie ne peuvent plus exporter d'animaux vivants ou de produits carnés frais ou congelés.
- Le Canada a temporairement banni l'importation de tous les animaux ou produits d'animaux en provenance des pays de l'Union européenne et de l'Argentine, étant donné que la fièvre aphteuse y sévit.
- Dans le but de protéger le bétail canadien, il est très important que les voyageurs, qui arrivent de pays où sévit la fièvre aphteuse, respectent les règlements de douane, par exemple, en indiquant qu'ils ont visité une ferme au cours de leur séjour et en n'apportant pas avec eux de produits agricoles bannis au Canada.
- Pour obtenir de plus amples renseignements concernant la fièvre aphteuse, veuillez consulter le site Web de Santé Canada au : www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/osh/fam_f.html et celui de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au : http://inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/dise_mala/inf_f.shtml.

* ATTENTION *

Récemment, de nombreux rapports sur la salubrité des produits du porc ont été publiés dans les médias.

Porc Canada a documenté le sujet afin que vous puissiez répondre aux questions du grand public.

Cette documentation a été préparée en collaboration avec Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et des experts de la santé animale.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Mary Ann Binnie, directrice, Porc Canada, à l'adresse suivante : binnie@cpc.ccp.ca ou avec votre association provinciale.

CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR À PROPOS DE LA FIÈVRE APHTEUSE

Qu'est-ce que la fièvre aphteuse?

La fièvre aphteuse est une maladie virale hautement contagieuse qui n'affecte pas normalement les humains. Elle s'attaque aux animaux artiodactyles, comme les porcs, le bétail, les moutons, les chèvres et les chevreuils. Le Canada n'a pas connu de cas de fièvre aphteuse depuis 1952 et lorsque la maladie est apparue, elle fut contrôlée et éliminée rapidement.

Si la fièvre aphteuse tue rarement les animaux et si les humains ne peuvent contracter la maladie, pourquoi en faire tant de cas?

La fièvre aphteuse est une maladie très contagieuse pour les animaux. Si la maladie se propage à grande échelle, les retombées économiques peuvent être sérieuses. Les pays où sévit la fièvre aphteuse ne peuvent exporter des animaux vivants ou des produits carnés frais ou congelés. L'Agence canadienne d'inspection des aliments vérifie régulièrement si les animaux au Canada sont atteints de maladies et elle prend des mesures draconiennes, en étroite collaboration avec l'industrie canadienne du porc, afin de prévenir la propagation de la fièvre aphteuse au Canada.

Les humains peuvent-ils contracter la fièvre aphteuse?

La fièvre aphteuse n'affecte pas normalement les humains. Toutefois, les humains peuvent transmettre le virus aux animaux car il vit pendant des semaines dans les vêtements contaminés, sur les chaussures et autres types de matières. Il peut se nicher dans les narines des humains et y demeurer pendant une période pouvant se prolonger jusqu'à 28 heures.

La viande provenant d'animaux infectés est-elle aussi contaminée?

La viande crue provenant d'animaux infectés peut être porteuse du virus. Toutefois, puisque le virus n'affecte pas normalement les humains et qu'il serait détruit lors de la cuisson, le principal risque lié à la viande crue est que le virus se transmette aux animaux.

La fièvre aphteuse est-elle la même maladie que celle de la vache folle, connue aussi sous le nom d'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS)?

Non. Les deux maladies ne sont pas apparentées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web de Santé Canada au :

www.hc-sc.gc.ca/hpb/lcdc/osh/fam_f.html

ou celui de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au :

http://inspection.gc.ca/francais/anima/heasan/disemala/inf_f.shtml.